



## Traité Méguila

### Michna 8 - Chapitre 1

אין בין ספרים לתפילים ומזוזות, אלא שהספרים נכתבין בכל לשון, ותפילים ומזוזות אין נכתבות אלא אשוריית; רבנן שמעון בן גמליאל אומר, אף בספרים לא התירו שייכתו אלא יוונית.

La seule différence entre les livres [bibliques] et les Téfilines et les Mézouzot est le fait que les livres de la Bible peuvent être transcrits dans n'importe quelle langue, tandis que les Téfilines et les Mézouzot ne peuvent l'être qu'en Ashouri (caractères carrés). Rabban Chim'on ben Gamliel dit : même pour les livres de la Bible, l'autorisation de les transcrire n'a été donné que pour le grec.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)